



Règlement financier

Ligue Régionale d'Escrime de Bretagne

Saison 2025-2026

1) Droits d'engagement en compétition :

Le barème des droits d'engagement pour les compétitions régionales se déroulant sur un jour est le suivant :

Vétérans, Seniors, M20, M17 et M15 : 15 € maximum

M13 : 12 € maximum

M11 : 12 € maximum

M9 : 12 € maximum

M7 : 12 € maximum

Hors délais individuel : 24 € maximum

Equipe toutes catégories : 20 € maximum

Hors délais par équipes : 60 € maximum

Pour la filière H2036 (catégorie M15), les engagements pour la Fête des Jeunes sont effectués et payés par la ligue. Les engagements par équipes à la Fête des Jeunes sont effectués et payés par la ligue. La ligue participe à l'hébergement des capitaines d'équipe et des arbitres.

2) Les Commissions d'armes ¹:

La dotation pour cette saison est de 2 500 € par commission d'armes.

A charge du responsable de la commission de gérer cette somme après accord du membre du comité directeur chargé de la commission et du CTF.

Les responsables des commissions d'armes sont indemnisés 300 € par saison.

3) Les frais d'arbitrage :

Ils sont conformes à la tarification mise en place par la Fédération Française d'Escrime selon le diplôme concerné (départemental, en formation, régional, national). L'indemnité maximale correspond au niveau d'arbitre national.

L'organisateur doit veiller à ce que les arbitres s'acquittent de leur tâche tout au long de la compétition.

Le CTF renseigne la fiche « gestion des arbitres ». En son absence, cette fiche doit être renseignée par une autre personne.

¹ Un règlement spécifique sur l'organisation des commissions d'armes est à consulter sur le [site internet de la ligue](#)



Une tenue correcte est exigée pour prétendre à la perception de son indemnité. Les arbitres en formation, lorsqu'ils demandent à être évalués, ne sont pas indemnisés, sauf si l'organisateur le souhaite.

4) Les stages régionaux (perfectionnement) :

La participation financière pour chaque stagiaire breton ou de la zone est fixé par le comité directeur pour chaque saison.

Les stagiaires étrangers à la zone devront s'acquitter d'une somme fixée par le comité directeur.

Les encadrants, hormis le CTF, percevront une indemnité fixée par le comité directeur, pour la journée et pour la nuit.

5) Aide à la création de club :

Une aide financière pour l'achat de matériel : 1 000 €.

Une exonération de la part région des licences pour 10 adhérents au minimum et 20 adhérents au maximum, hors mutations.

Les demandes sont à adresser au Secrétariat de la ligue : comite.escrimebretagne@escrimebretagne.org

6) La prime de croissance :

La ligue versera l'aide conformément aux directives fédérales, qui s'élève à 30 € par licence supplémentaire par rapport à l'effectif de référence.

7) Reversement de la part régionale ligue aux comités départementaux :

Le montant est de 5 € par licence éligible.

Ce dispositif a pour objet d'impliquer les comités départementaux dans la vie régionale, en termes de formation et de soutien à l'emploi.

Le comité directeur se prononcera chaque année sur cette mesure en fonction de la situation financière de la ligue.

8) Aide aux déplacements internationaux :

L'aide s'élève à 200 € maximum par déplacement sur justificatifs, à savoir :

- feuille de route ;
- résultat de la compétition ;
- attestation de paiement établi par la fédération.

Lors d'une toute première sélection, chaque tireur concerné est éligible. Pour toutes sélections supplémentaires, l'attribution de l'aide sera conditionnée à la participation à la vie sportive régionale, stages, regroupements, arbitrages, formations de cadres et conditionné à un avis du CTF transmis au président et trésorier.

Les demandes sont à adresser au Secrétariat de la ligue comite.escrimebretagne@escrimebretagne.org **pour le 30 juin au plus tard de la saison en cours.**

9) Prêt de matériel de la ligue :

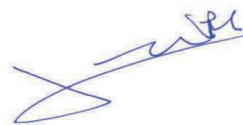
Se référer à la convention

10) Trophées :

Les trophées régionaux sont achetés par la ligue et rétrocédés aux clubs organisateurs à prix coûtant.



Christian DUCOS
Trésorier de la ligue



Philippe JÉGU
Président de la ligue